

## Vie fédérale :

**Le Conseil d'Administration de la fédération** s'est réuni le 13 février dernier pour préparer l'Assemblée générale du 2 avril prochain. Ce fut notamment l'occasion de stabiliser le thème de la partie complémentaire aux points statutaires : « **Ensemble pour bien vivre à tout âge** ». Ce sujet conduira à aborder la question de la prévention en santé et de la qualité de vie en lien avec l'avancée en âge. Le Conseil a également été informé des constats réalisés lors de la rencontre en ses locaux de la société ICOM en charge de la refonte du site internet pour INITIATIV' Retraite. Ces constats laissant peu d'espoir pour une livraison rapide et conforme aux attentes, le Conseil a validé une stratégie d'action de nature à préserver nos intérêts et à garantir la pérennité de notre produit.

## Retraite :

**Evolution du différentiel CCPMA :** les retraités percevant une rente différentielle CCPMA vont voir celle-ci convertie en 2025 en un capital unique versé en une seule fois selon un calendrier qui s'étalera sur toute l'année. Un premier lot de courriers annonçant cette opération a été envoyé par CCPMA Retraite vendredi 14 février à 500 retraités pour un paiement de leur capital prévu le 26 mars. Si vous êtes concernés n'hésitez pas à contacter les points CCPMA RETRAITE indiqués sur le courrier reçu. Le numéro d'appel dédié est le **01 88 45 55 45**. Nous vous rappelons que pour la Fédération, l'interlocuteur est François AIMON : [francois.aimon@gmail.com](mailto:francois.aimon@gmail.com)

**Indexation des retraites de base :** certaines personnes ont pu voir que leur retraite de base servie début février n'avait pas augmenté de 2.2% comme annoncé par les pouvoirs publics.

Pour bien identifier l'évolution entre 2024 et 2025, il convient de comparer le versement de janvier correspondant à la retraite de décembre à terme échu, et le versement de février correspondant au versement de la retraite de base de janvier à terme échu.

Pour disposer des éléments d'explication, il convient d'aller sur le site de sa MSA : "**ma MSA&moi**" et de consulter sur l'espace privé, ses paiements et obtenir le "détail" de ceux-ci pour les mois de janvier 2025 (correspondant à la retraite de base de décembre 2024) et le mois de février 2025 (correspondant à la retraite de base du mois de janvier 2025).

Cela permettra de vérifier que le montant brut de la pension de droit propre de février 2025 a bien été revalorisé de + 2.2% (idem s'il y a une Majoration pour enfant).

Cela permettra également de constater que le montant de la retenue est différent d'un mois à l'autre et n'a pas suivi la même évolution en % parce que le taux de Prélèvement A la Source (PAS) a peut-être évolué entre janvier et février, ou plus probablement parce que le montant des prélèvements sociaux, sur les revenus de remplacement applicables au 1er janvier 2025, a été mis à jour et se traduit par des prélèvements différents sur les revenus 2025 par rapport à ceux de 2024.

Pour plus d'information : [Note Fiscale 02-2025](#)

## Fiscalité patrimoine :

Ce qu'il faut savoir en ce tout début d'année avec la Loi de Finances 2025 :

- Revalorisation du barème de l'impôt sur le Revenu avec mise à jour des tranches du barème de l'impôt sur le revenu revalorisées pour partie du montant de l'inflation (+1,8% de revalorisation contre 2% d'inflation).
- Revalorisation des seuils d'assujettissement aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS et CASA) sur les revenus de remplacement applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Atténuation du franchissement du plafond d'assujettissement au taux de 3,8 %.

Pour plus d'information : [Note Fiscale 02-2025](#)

.../...

## Santé et Autonomie :

### Fauteuils roulants : vers un remboursement intégral en 2025.

À compter du 1er décembre 2025, l'Assurance Maladie\* prendra en charge à 100 % les fauteuils roulants manuels ou électriques.

Ces nouvelles dispositions concernent les fauteuils roulants figurant dans l'arrêté publié au journal officiel numéro 0032 du 07/02/2025 ([cliquer ici](#)) modifiant les modalités de prise en charge des VPH (véhicules pour personnes en situation de handicap) par la Sécurité sociale.

A cette date, l'Assurance Maladie\* deviendra le seul interlocuteur et l'unique financeur des fauteuils roulants, garantissant une prise en charge intégrale.

Ce qui permet :

- une réduction des délais de remboursement : une fois le besoin identifié par un professionnel de santé, l'Assurance Maladie\* prend directement en charge l'achat du fauteuil et de nombreuses options ;
- la possibilité d'obtenir des équipements spécifiques (options et adjonctions supplémentaires) via une DAP (demande d'accord préalable) avec une réponse sous 2 mois maximum. Passé ce délai, la demande est automatiquement validée garantissant ainsi un accès plus rapide aux fauteuils nécessaires.

*\*Dans le cadre des textes en vigueur, tant pour la demande d'accord préalable du service médical, que pour le remboursement, « l'assurance maladie » correspond aux : caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Caisses de Mutualité sociale agricole (MSA), et celles des régimes spéciaux.*

Pour plus d'informations : [cliquer ici](#)

## Communication :

**WEB'Rencontre "Butterfly" le vendredi 28 février de 9h à 11h :** Notre prochaine Web'Rencontre abordera l'utilisation de la carte de réduction Butterfly. Cette carte, proposée au tarif de 3 € par an offre de nombreux avantages auprès d'une multitude d'enseignes. Son utilisation reste toutefois très variable d'une association à l'autre.

Cette Web Rencontre se tiendra avec la présence du PDG de l'entreprise, Hubert Zerbib, qui pourra répondre à toutes vos questions. Nous aborderons les points suivants :

- Quels sont les avantages offerts par cette carte ?
- Modalités pratiques pour l'activer et l'utiliser.
- Débat avec Hubert Zerbib et témoignages d'adhérents.

**Pour pouvoir participer, il faut vous inscrire auprès de la Fédération ([federation@initiativ-retraite.fr](mailto:federation@initiativ-retraite.fr)) et un lien vous sera ensuite transmis. Il reste encore quelques places.**

### Le Chêne Vert :

Nous vous rappelons que le Chêne Vert réserve à chaque parution 2 pages aux associations qui souhaitent se faire connaître (1 page pour l'association et 1 page tourisme).

**Contacts :** Marcel LE DREN : [camomille.evreux@wanadoo.fr](mailto:camomille.evreux@wanadoo.fr) et Jean-Louis DEUTSCHER : [jean-louis.deutscher@wanadoo.fr](mailto:jean-louis.deutscher@wanadoo.fr)

## AGENDA DE LA FEDERATION :

### Réunions à venir :

- 27 février : Bureau Fédération IR
- 10 mars : Bureau CFR
- 11 mars : Bureau FNAR
- 10 mars : Commission Chêne Vert
- 13 mars : Conseil d'administration IR

Les feuilles d'informations mensuelles de la FNAR (Au Fil des Jours – AFJ) et de la CFR (CFR Echos) sont disponibles dans l'espace réservé sous le site de la Fédération.  
CFR Echos du mois de février : [CFR Echos 126](#)  
Au Fil des jours de février : [AFJ 208](#)

Chères présidentes, chers présidents,

Nous vous invitons à transmettre cette INITIATIV' Actualités à vos administrateurs.

Cette lettre mensuelle participe à leur implication et les informe sur les actions de notre fédération.

L'INITIATIV'Actualités est disponible sur le site internet fédéral dans l'espace réservé aux Présidents.

Le président peut demander une habilitation supplémentaire pour un membre du Bureau qui relaye l'information.

